**COMPOSTAGE**

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) le SICTOM des Bassins du Haut-Tarn nous propose de nous équiper d’un composteur individuel et d’acquérir les bases du compostage.

Aujourd’hui le tri sélectif (emballage, verre, papier) et le tri à la source des biodéchets (déchets de table, déchets verts) deviennent indispensables afin de limiter les impacts toujours croissants de notre consommation et les coûts relatifs à la gestion des déchets tant pour les collectivités que pour leurs habitants. Si les efforts des usagers sont notables sur notre territoire concernant le tri des emballages, du verre et du papier, il nous reste encore une marge de progression.

Nos ordures ménagères sont constituées en moyenne de 30 % de déchets organiques. Le compostage est l’un des moyens pour les réduire de manière significative, car il permet le retour au sol, en favorisant leur traitement et leur valorisation.

En 2021, une commande de 200 composteurs a été réalisée auprès de l’ESAT de CIVERGOLS à Saint Chély d’Apcher. Le coût de ces composteurs, 50 euros l’unité. Il est préfinancé par le SICTOM, permettant aux usagers de bénéficier de cet équipement, contre une participation de 20 euros. Dans le cadre du PLPDMA, lors du retrait du composteur, une formation est dispensée gratuitement par le SICTOM, afin d’en assurer le bon fonctionnement.

Pour plus d’informations, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet [www.sictom-bht.fr](http://www.sictom-bht.fr) rubrique « actualité » où un lien vous permettra de vous inscrire pour acquérir un composteur et bénéficier de la formation.